

# COMMISSION DES CALENDRIERS

Commission restreinte du 26 septembre 2022

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## MODIFICATIONS

### U18

#### D3

En raison de nouveaux nombreux forfaits généraux, la Commission va procéder à une refonte des poules de dernière division. Il n'y aura désormais plus que 3 poules. La mise à jour de vos calendriers sera effective dans la semaine.

### U16

#### D4

Ajout des équipes suivantes :

- ✓ ROSNY CSM 2 en poule A.
- ✓ ABLIS FC SUD 2 en poule D.
- ✓ MESNIL ST DENIS AS 2 en poule E.
- ✓ VERSAILLES 78 FC 5 en poule E

La poule E voit son calendrier modifié avec l'intégration de ses 2 équipes.